

## **COMPTE-RENDU de la réunion du mardi 24/09/2019 – 18 h 30 :**

**Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – Philippe BLANCHER - J-L SAGE - F BREUIL (arrivé à 19h22) - L DE MARCHI - E. MAZABRAUD - F ROUSSEAU –**

**Excusé : M CHARBONNEL (pouvoir donné à J.L Sage)**

**Absent : F BONNAUD**

**Secrétaire de séance : Franck ROUSSEAU**

**1 – Approbation à l’unanimité des membres présents du procès-verbal de la réunion du 22/07/2019.**

**2 – Demandes de subventions :**

a) Le maire rappelle la délibération du 4 février dernier indiquant que le conseil municipal retenait la proposition de LA GARE Architectes pour le diagnostic de la toiture de l’église. Au vue du coût prévisionnel de l’opération (198 000 € H.T), le conseil municipal demande au maire de procéder à des demandes d’aides auprès de : DEPARTEMENT – REGION – ETAT et SAUVEGARDE DE L’ART FRANÇAIS.

b) Le maire fait part au conseil des conclusions de la société LARBRE INGENIERIE quant à l’étude diagnostique d’assainissement collectif du bourg. Après étude des documents fournis, le conseil municipal décide de procéder aux travaux de création d’une filière de traitement type filtre planté de roseaux ainsi que d’une filière gestion de temps de pluie pour une estimation de 187 000 € H.T et demande au maire de faire les demandes d’aides auprès de l’Etat et du Département.

c) Après avoir pris connaissance de la maquette de panneau proposée par la chargée de mission randonnée au conseil départemental concernant le chemin de randonnée « Les Sources de l’Isle », le conseil municipal valide la proposition et demande au conseil départemental une aide financière.

**3 – Tarifs assainissement pour 2020 :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d’appliquer les tarifs suivants :

1.04 € le m3 et 42 € pour la part fixe.

**4 – PLUi :** Jean-Louis Sage présente le projet de PLUi résultant de l’enquête publique et du document fourni par la société 6T. Il précise que la zone section ZD parcelles 43 et 44 pourrait faire l’objet d’un classement constructible.

**5 - Rentrée scolaire :** Philippe DEVARISSIAS fait le point sur les effectifs :

Total RPI : 153 élèves

JANAILHAC : 63 enfants :        20 GS – 19 CP – 19 CE1 et 5 CE2

Catherine CRAE, institutrice de Grande Section est remplacée par Jonathan COIFFARD.

**6 – Le système d’assainissement de Mr MEUNIER, au village de Chamessouze, a besoin d’être refait.**

Un conseil auprès des services du SPANC sera pris afin d'envisager la meilleure solution.

**7 – Elagage :** Certains propriétaires n'ayant pas encore effectué les travaux d'élagage nécessaires à la sécurité routière, un état précis sera établi et les propriétaires concernés seront relancés par courrier.

**8 – Borne incendie :** Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le devis de la SAUR et demande à Laurent De Marchi de bien vouloir suivre ce chantier.

**Glissières de sécurité :** Le conseil municipal demande au maire de passer commande pour la pose de glissières de sécurité suivant projet établi par l'ATEC 87. Une aide de 50 % est accordée au titre des amendes de police.

Au printemps dernier et conformément à la décision du conseil municipal les employés avaient réalisé une première tranche d'engazonnement des allées du cimetière. Cette opération donne d'excellents résultats, il est décidé de poursuivre cet engazonnement.

**9 –** Suite à la signalisation par un administré concernant la vitesse non respectée aux entrées de bourg, le conseil municipal charge le maire d'étudier la mise en place d'un radar pédagogique et de demander une aide au titre des amendes de police.

**10 – Immeuble GARNIER :** Le maire fait part au conseil municipal de l'avancée du dossier chez le notaire et lui demande de délibérer.

Après délibération, le conseil municipal accepte le legs consenti à la commune par André GARNIER, donne pouvoir au maire pour régulariser tous actes et mandats requis pour le règlement de la succession de André GARNIER et faire procéder à l'inventaire des biens mobiliers de la succession, de les réaliser en tout ou partie.

**11 – Problème de prolifération de rats – village « Le Pavillon » :**

Afin de régler ce problème rapidement, le conseil demande le passage d'un spécialiste, notamment le conseil de la CDASS (organisme conseiller auprès des agriculteurs).